

Diane CLAUZET

De: sraddet <sraddet@nouvelle-aquitaine.fr>
Envoyé: jeudi 13 novembre 2025 18:46
À: MAIRIE ROYAN - CONSULTATION PPA
Objet: [EXTERNE] - RE: VILLE DE ROYAN - NOTIFICATION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

ATTENTION: Cet e-mail provient d'une personne externe à la MAIRIE DE ROYAN. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur et que vous n'êtes pas sûr que le contenu est sûr. Ne saisissez en aucun cas vos identifiants et mots de passe.

Bonjour

Comme suite à votre appel téléphonique, nous vous confirmons la réception de votre saisine. Néanmoins, la Région concentre ses moyens sur le suivi des documents de planification intercommunaux notamment des SCoT, ou en leur absence des PLUi. Ainsi en présence d'un SCoT sur votre territoire, elle ne rendra pas d'avis sur votre PLU.

Restant à votre disposition pour toute précision.

Bien cordialement.



Unité planification et stratégie d'aménagement durable

Direction de l'intelligence territoriale, de l'évaluation et de la prospective

Pôle DATA (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale)

Téléphone : 05.57.57.74.55 – 05.56.56.01.38

[Nouvelle-Aquitaine](#) [Territoires NA](#) [SRADDET](#) [Ressources territoriales](#)

Ce mail vous est adressé par l'Unité planification et stratégie d'aménagement durable de la Région Nouvelle-Aquitaine

En cas d'erreur de destinataire et pour toute demande visant à assurer l'exercice de vos droits sur vos données personnelles, merci de nous contacter à l'adresse : sraddet@nouvelle-aquitaine.fr

Vous pouvez aussi adresser un recours à notre déléguée à la protection des données : dpo@nouvelle-aquitaine.fr

De : MAIRIE ROYAN - CONSULTATION PPA <modificationsimplifiee1plu@mairie-royan.fr>

Envoyé : jeudi 13 novembre 2025 11:02

À : president <president@nouvelle-aquitaine.fr>; sraddet <sraddet@nouvelle-aquitaine.fr>

Objet : VILLE DE ROYAN - NOTIFICATION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Attention : Ce message provient d'un expéditeur externe ayant pour adresse : modificationsimplifiee1plu@mairie-royan.fr !

Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous n'attendiez pas de message de cet expéditeur.

Ne fournissez jamais votre mot de passe ou des informations personnelles.

Madame, Monsieur,

Monsieur le Maire de la commune de Royan vous notifie par courrier ci-joint son projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L.123-13-3 du code de l'urbanisme et le soumet à votre avis pour un délai d'un mois.

Vous trouverez l'intégralité du dossier à télécharger avec le lien suivant

: <https://fromsmash.com/mairieroyan-consultationPPA>

Attention ce lien expire le 19 novembre 2025.

Nous vous remercions de bien vouloir nous accuser réception de ce message par retour, afin de nous assurer de sa bonne prise en compte.

Si vous rencontrez un souci de téléchargement n'hésitez pas à contacter le service urbanisme au 05 46 39 56 74 ou modificationsimplifiee1plu@mairie-royan.fr

Monsieur le Maire vous prie de recevoir sa considération distinguée

Le SERVICE URBANISME de la ville de ROYAN

MAIRIE DE ROYAN

Tel : 05 46 39 56 74

modificationsimplifiee1plu@mairie-royan.fr



Hôtel de Ville - 80, avenue de Pontaillac - CS N°80218 – 17200 ROYAN

Ce message électronique et ses fichiers attachés sont strictement confidentiels et peuvent contenir des éléments dont la Ville de Royan est propriétaire. Ils sont donc destinés à l'usage de leurs seuls destinataires. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le retourner à son émetteur et de le détruire ainsi que toutes les pièces attachées. L'utilisation, la divulgation, la publication, la distribution, ou la reproduction non expressément autorisées de ce message et de ses pièces attachées sont interdites.

Pensez environnement !

N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire.